

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de

l'énergie, secrétariat

CH-3003 Berne

Tél. 031 322 97 68 / 97 34

Fax 031 322 98 72

www.parlement.ch

urek.ceate@pd.admin.ch

Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie du Conseil national

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oui à l'examen d'un moratoire sur l'importation des agrocarburants

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire qui propose de décréter un moratoire de cinq ans sur l'importation des agrocarburants et des matières premières servant à leur production. La commission se prononce en faveur d'un usage restrictif des carburants d'origine végétale et entend réexaminer les règles en vigueur.

08.480 n Iv. pa. Rechsteiner-Basel. Moratoire sur les agrocarburants

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a procédé à l'examen préalable de l'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Rudolf Rechsteiner et visant à décréter un moratoire de cinq ans sur l'importation des agrocarburants et des matières premières servant à leur production. La majorité de la commission approuve l'objectif formulé par l'auteur de l'initiative en ce qui concerne la politique de développement et estime que la culture des matières premières agricoles destinées à produire du carburant ne doit pas se faire au détriment de la production mondiale des denrées alimentaires. Pour l'ensemble des membres de la CEATE-N, il ne fait aucun doute que le droit à l'alimentation doit toujours primer sur la production d'agrocarburants. Par ailleurs soucieuse de privilégier le développement durable de la production et du marché des carburants issus d'énergies renouvelables, la commission soutient également l'argument énergétique et l'argument environnemental développés dans l'initiative. Pour toutes ces raisons, elle propose, par 16 voix contre 6, de donner suite à l'initiative. Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2008 des modifications de la loi et de l'ordonnance sur l'imposition des huiles minérales, la Suisse est devenue le premier pays à avoir introduit des critères écologiques et sociaux pour la promotion des biocarburants. La commission souhaite vérifier comment une modification de la législation pourrait prendre en compte les demandes de l'initiative. L'objet va maintenant à la commission homologue du Conseil des États qui doit donner son aval.

CEATE 08-31 Rapport du Conseil fédéral sur la politique énergétique extérieure

Le Conseil fédéral a arrêté une stratégie énergétique reposant sur quatre piliers, dont le dernier est constitué par le renforcement de la coopération internationale. En février 2008, il a esquissé les grandes lignes de sa politique énergétique extérieure, qu'il a détaillées dans un rapport publié en octobre 2008. La commission a pris acte de ce rapport; elle approuve l'objectif du Conseil fédéral qui vise à garantir l'approvisionnement énergétique de la Suisse sur le long terme, mais regrette que la contribution que peuvent y apporter les énergies renouvelables ne soit pas encore clairement définie. Par 20 voix et 1 abstention, la commission a donc décidé de déposer un postulat pour obtenir des informations fondées sur ce point (09.3468 Po. CEATE-N. Rapport complémentaire sur la politique énergétique extérieure: renforcement de la sécurité de l'approvisionnement et du rôle de la Suisse en tant que plaque tournante de l'électricité). La commission souhaite notamment connaître le potentiel de l'Europe en matière d'énergies renouvelables et savoir ce que vaut ce potentiel en termes économiques par rapport aux autres sources d'énergie. Elle demande en outre des informations sur le renforcement du rôle de la Suisse en tant que plaque tournante du marché de l'électricité et sur la localisation à l'étranger des ressources renouvelables les plus rentables pour couvrir les besoins de la Suisse.

08.459 n Iv. pa. Lachenmeier. Appartements locatifs mal isolés: répartition des frais d'énergie supplémentaires entre le bailleur et les locataires

L'initiative vise à modifier le droit du bail de manière que les coûts supplémentaires liés à la consommation d'énergie d'un immeuble mal isolé par rapport à un bâtiment répondant aux exigences du standard Minergie soient répartis à parts égales entre les locataires et les propriétaires de l'immeuble. La commission propose par 15 voix contre 7 de ne pas y donner suite. Pour la majorité, d'une part, la mise en oeuvre de l'initiative se révélerait particulièrement lourde parce que la preuve des coûts supplémentaires sera difficile à établir; d'autre part, elle rappelle que l'ordonnance révisée sur le droit du bail est entrée en vigueur au 1er janvier 2008 et qu'elle règle la répercussion des coûts des rénovations énergétiques sur le locataire; enfin, elle argue que, comme les travaux d'assainissement constituent un facteur de renchérissement du loyer, la mise en oeuvre de l'initiative ne ferait que renforcer la pénurie de logements bon marché. Pour la minorité, au contraire, l'initiative est de nature à accélérer l'assainissement de logements locatifs, dans la mesure où elle incite le bailleur à engager des travaux de réhabilitation tout en le laissant libre d'engager des travaux de réhabilitation ou non, et de décider de leur ampleur. Comme la moitié des coûts serait supportée par le locataire, l'effet incitatif à consommer moins d'énergie serait préservé.

04.472 n Iv. pa. Darbellay. Garde de chevaux en zone agricole

La commission a procédé à l'examen des divergences concernant l'examen préalable de l'initiative parlementaire qui demande d'assouplir, voire d'abroger les dispositions qui limitent trop strictement ou empêchent la garde de chevaux de loisirs dans la zone agricole. Par 11 voix contre 7 avec 1 abstention, la commission propose au Conseil national de donner suite à l'initiative parlementaire sans plus attendre la transmission au Parlement du projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire actuellement en cours. Le projet a été contesté en procédure de consultation et nécessitera encore du temps. Une minorité propose de se rallier au Conseil des Etats et de ne pas donner suite à l'initiative.

08.445 é Iv. pa. Pour une redevance hydraulique équitable (CEATE-E)

La commission a entamé le débat d'entrée en matière sur le projet de modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du Conseil des Etats, lequel prévoit de relever périodiquement le taux maximal de la redevance hydraulique. Elle poursuivra ses travaux lors de sa prochaine séance après avoir reçu des compléments d'informations.

Réunie à Berne les 11 et 12 mai 2009, la commission a siégé sous la présidence du conseiller national Toni Brunner (V/SG) et en présence, le deuxième jour, du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

Berne, le 12 mai 2009 Services du Parlement

Renseignements:

Toni Brunner, président de la commission, tél. 071 993 16 04

Sébastien Rey, secrétaire de la commission, tél. 031 322 97 34